



**HAL**  
open science

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons? Regards croisés sur Antoine de Neufchâtel.

Vianney Muller

► **To cite this version:**

Vianney Muller. Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons? Regards croisés sur Antoine de Neufchâtel.. 2010. halshs-00591151

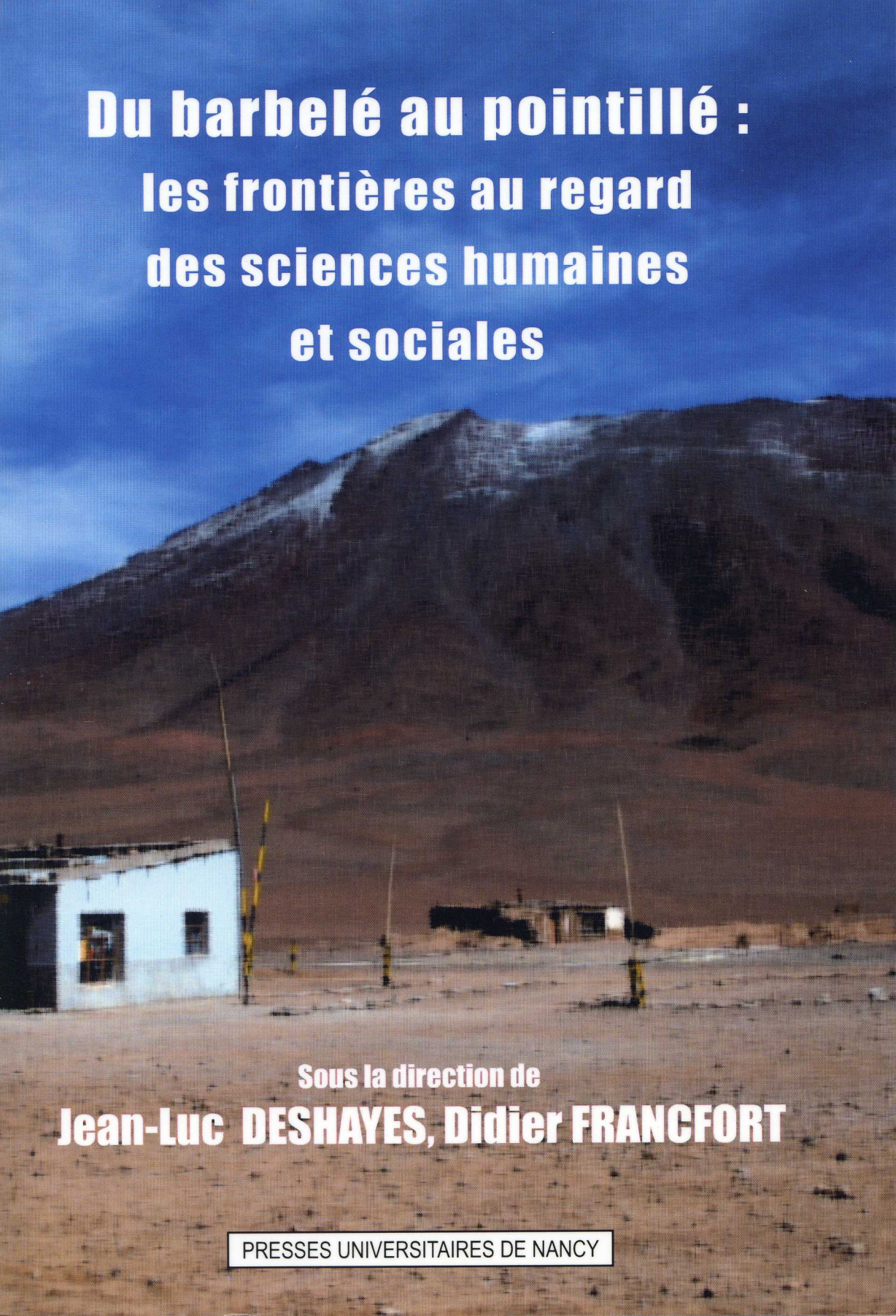
**HAL Id: halshs-00591151**

**<https://shs.hal.science/halshs-00591151>**

Submitted on 6 May 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

The background image is a photograph of a desert landscape. In the foreground, there is a small, white, rectangular building with two windows. To the right of the building, there are several tall, thin poles or markers. In the middle ground, there is another smaller, darker building. The background is dominated by a large, dark, rocky mountain with some snow or light-colored patches near its peak. The sky is a deep blue with some light clouds.

# **Du barbelé au pointillé : les frontières au regard des sciences humaines et sociales**

Sous la direction de  
**Jean-Luc DESHAYES, Didier FRANCFORT**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE NANCY

Du barbelé au pointillé.  
Les frontières au regard des sciences  
humaines et sociales

ISBN : 978-2-8143-0026-2

© 2010 – Presses Universitaires de Nancy  
42-44 avenue de la Libération - BP 33-47 - 54014 Nancy cedex

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris.

*Mise en page et typographie :*  
Catherine Maillot, Maison des sciences de l'homme lorraine  
Université Paul Verlaine – Metz



Cet ouvrage a été publié avec le soutien financier de la  
Maison des sciences de l'homme lorraine

# **Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?**

## **Regards croisés sur Antoine de Neufchâtel**

Vianney MULLER  
Doctorant – EA 1132 – Hiscant-MA

Rarement nettes, souvent perméables, les frontières médiévales correspondent le plus souvent à des zones de transition progressive, de flou, séparant peu à peu des entités distinctes<sup>1</sup>. Les frontières culturelles sont, par essence, plus difficiles à saisir. Elles ne découlent pas d'une volonté mais correspondent plutôt à des différences de pratiques, de manières de faire ou de penser. Elles sont particulièrement soumises au socle culturel des individus et des groupes, et étroitement liées au parcours des hommes<sup>2</sup>.

L'écriture de l'Histoire s'inscrit dans l'étude des frontières culturelles à double titre. Parce que la culture de l'historien oriente sa rédaction mais aussi par le rôle de l'Histoire dans la naissance et le renforcement des frontières culturelles ainsi que politiques. D'événements communs, le point de vue de l'historiographe, en fonction de son référentiel culturel et de sa grille d'analyse, peut mener à des récits considérablement divergents. Il va sans dire que les historiens officiels témoignent particulièrement bien de l'influence que les frontières politiques peuvent avoir sur les frontières cultu-

---

1 G. Constable, « Frontiers in the Middle Ages », *Frontiers in the Middle Ages*, Louvain-la-Neuve, 2006, p. 4.

2 W. Courtenay, « Intellectual frontiers in the high and late Middle Ages », *Frontiers in the Middle Ages*, Louvain-la-Neuve, 2006, p. 31.

## Du barbelé au pointillé

relles, leur tâche consistant pour partie à projeter dans le discours historiographique les ambitions d'un pouvoir<sup>3</sup>.

L'existence d'historiographies bourguignonnes et lorraines distinctes est évidente pour la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, et plus encore après la bataille de Nancy<sup>4</sup>. En 1455, elle prend officiellement corps à la Cour de Bourgogne avec la création de la charge *d'indiciaire*, l'historiographe officiel du duc. Cette préoccupation n'y est pas nouvelle et ses racines remontent à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, au moins<sup>5</sup>. En Lorraine, le phénomène se développe plus tardivement. Il prend véritablement son essor suite à la victoire de Nancy qui « suscite la première œuvre historiographique du duché qui nous soit connue »<sup>6</sup>.

Les travaux portant sur le souvenir de cette bataille et les deux Princes qui s'y affrontèrent sont nombreux<sup>7</sup>. La construction de figures emblématiques et idéalisées – sans être exemptes de critiques – révèle un cheminement historiographique volontaire, un discours porté sur le passé en vue de servir le souverain présent.

La dichotomie entre les récits bourguignons et lorrains à propos des princes Charles le Téméraire (1433-1467-1477)<sup>8</sup> et René II (1451-1473-1508) en découle. Mais qu'en est-il des innombrables seconds rôles ? Les contours de cette frontière historiographique sont-ils aussi nets lorsque l'on examine la place faite aux officiers et prélats acteurs des événements ? Plutôt que le discours historiographique volontaire des chroniqueurs et de leurs successeurs, c'est le traitement historiographique des situations et des individus qu'il nous importe d'examiner.

Loin d'une synthèse, nous proposons ici une étude de cas à partir de l'exemple d'Antoine de Neufchâtel<sup>9</sup> (ca. 1448-1495), prélat de Toul<sup>10</sup> et de Luxeuil<sup>11</sup>. Il est l'objet d'une historiographie limitée mais complexe en raison de sa situation transfrontalière dont

---

3 Ch.-O. Carbonell, *L'historiographie*, Paris, PUF, 1981.

4 Nancy, Meurthe-et-Moselle, canton de Nancy.

5 Sur cette question consulter : D. Regner-Bohler (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne, récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 377.

6 P. Marot « Le duc de Lorraine René II et la bataille de Nancy dans l'historiographie et la tradition lorraine », in *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy*, Nancy, 1979, p. 92.

7 Les articles de Pierre Marot et de Jean Dufournet traitent de ce sujet, ils sont publiés dans : *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy, op. cit.*

8 Format de date : (Naissance-Règne-Décès).

9 Neuchâtel-Urtière, Doubs, canton de Pont-de-Roide.

10 Toul, Meurthe-et-Moselle, canton de Toul.

11 Luxeuil-les-Bains, Haute-Saône, canton de Luxeuil-les-Bains.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

Eugène Martin (1859-1948) avait noté la singularité en intitulant le chapitre IX de son Histoire des diocèses de Toul, Nancy, Saint-Dié : *Lorrains et Bourguignons. Antoine de Neufchâtel (1460-1495)*<sup>12</sup>.

### 1. Des chroniqueurs aux historiens

Les sources narratives contemporaines d'Antoine sont relativement réduites, elles s'étoffent au fil des siècles, relatant sa vie mais surtout les événements auxquels il participa. L'explosion des sources susceptibles de les mentionner, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles notamment, explique que ce travail se fonde essentiellement sur quelques auteurs de référence.

Si la lecture des chroniqueurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles a révélé quelques mentions éparses d'événements liés à Antoine de Neufchâtel, le récit est centré sur le souverain et les dignitaires de son entourage sont notablement effacés. Le père d'Antoine, Thiébaud IX (1417-1469), maréchal de Bourgogne, est régulièrement cité, notamment pour son usage des places fortes détenues par son fils au titre de l'évêché de Toul. À l'inverse Antoine n'apparaît jamais comme un acteur<sup>13</sup> dans les récits des auteurs bourguignons (Chastellain, Molinet, Olivier de Lamarche, Gollut), lorrains (Pierre de Blarru, Jean Lud, Nicolas de Remy et l'anonyme Chronique de Lorraine) ou français (Jean de Troye). Source contemporaine de son objet, ces récits sont partisans par nature et élude le rôle des personnages de second plan. C'est eux pourtant qui forge le contexte, le socle historique qui, deux siècles plus tard, expliquent en partie que l'on se sent lorrain ou bourguignon, voire comtois.

Largement mise à contribution, l'érudition du XVIII<sup>e</sup> siècle, ecclésiastique pour l'essentiel, livre une production historique plus large et méthodique et moins liée au pouvoir politique. Recueillant les sources anciennes, se forment alors des histoires régionales (Dom Calmet en Lorraine<sup>14</sup>, Dom Plancher en Bourgogne<sup>15</sup>) et

---

12 E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, tome I, 1900, pp. 418-436.

13 Plusieurs fois cités, il n'est jamais que le fils du maréchal de Bourgogne par exemple : Marchal, « Chronique de Lorraine », *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Wiener, 1860, p. 67 ou H. Lepage, « Dialogue de Jean Lud », *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1854, p. 155.

14 Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*, tome V, Nancy, 1745, rééd. Paris, 1973.

## Du barbelé au pointillé

ecclésiastiques (Picart<sup>16</sup> à Toul, Dom Guillo<sup>17</sup>, Dom Placide de Villiers<sup>18</sup> et Dom Grappin<sup>19</sup> à Luxeuil auxquels s'ajoutent les initiatives générales comme la *Gallia Christiana*<sup>20</sup>). Elles constituent l'essentiel de nos sources. Bénéficiant d'un plus grand recul et de l'essor du doute méthodique, ces historiens construisent pour partie leur œuvre à partir des chroniques de leurs prédécesseurs qui forment leur socle culturel. Autre particularité, certains de ces auteurs exercent au sein des mêmes chapitres qu'Antoine de Neufchâtel<sup>21</sup> et ce ne fut peut-être pas sans conséquences.

Au XIX<sup>e</sup> siècle la production historique s'accroît, livrant quantité d'ouvrages, de qualité variable en raison d'une vulgarisation parfois outrancière. L'essor du sentiment régionaliste, dès 1830 pour le « lotharingisme », n'est pas sans répercussions. « L'histoire était remise à l'honneur, on rappelait que la Lorraine [...] avait un long passé national »<sup>22</sup>. Pour sublimer l'appartenance régionale, on amplifie les hauts faits lorrains et la distinction avec les voisins est cultivée. Ces deux aspects, fierté lorraine et vulgarisation historique, perdurent dans une partie de la littérature du XX<sup>e</sup> siècle.

Au cours de ces deux derniers siècles, l'émergence d'études historiques solides est indéniable. Elles viennent nuancer les propos à l'emporte-pièce que véhiculent de nombreuses histoires régionales, nécessairement simplificatrices par l'ampleur de leur objet.

Cet article porte essentiellement sur la place d'Antoine dans l'historiographie traditionnelle. Le XX<sup>e</sup> siècle ne sera que peu abordé, la frontière historiographique change alors de nature, distin-

---

15 Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1739-1781.

16 B. Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1707, réédition Laffite Reprints, Marseille, 1977.

17 Dom Guillo Constance, *Histoire de l'illustre abbaye de Luxeu*, 1726, B.M. Vesoul, ms. 190.

18 Dom Placide De Villiers, *Eductum e tenebris luxovium seu chronicon luxoviense ex vetustis illius monumentis tanquam ex pulvere excerptum*, 1684, A.D.H.S. 1 J 502.

19 Dom Grappin *Histoire de l'abbaye de Luxeu*, 1770, BM Besançon, Académie ms. 32.

20 *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distribura, tome XIII, Ubi de provinciis Tolosana et Trevirensi agit*, Paris, 1785, et B. Haureau, *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distribura, tome XV, quae pertinent ad metropolim vesuntionensem*, Paris, 1860.

21 Dom Guillo, Dom Grappin à Luxeuil.

22 O. Voillard, « Autour du programme de Nancy », *Régions et régionalisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, p. 294.



## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

quant plutôt la qualité des historiens que leur appartenance régionale.

### 2. Une existence déchirée

#### a) Un destin singulier

Le parcours d'Antoine de Neufchâtel est particulièrement significatif pour traiter du thème de la frontière historiographique. Évêque de Toul et abbé commendataire de Luxeuil, sa vie est constamment bousculée par la présence d'une frontière polymorphe qui fit de lui un exilé permanent (Figure 1).

Les deux établissements dont Antoine est pourvu se situent de part et d'autre d'une limite religieuse forte. Toul, au nord, est le centre d'un diocèse qui relève de la métropole de Trèves tandis que Luxeuil, au sud, dépend directement de l'archevêché de Besançon.

À cette frontière ecclésiale s'ajoute une frontière politique plus importante encore. Le duché de Lorraine au nord et le comté de Bourgogne au sud connaissent des relations fluctuantes tout au long du XV<sup>e</sup> siècle. Peu à peu, la situation se tend jusqu'à devenir explosive dans la décennie 1470<sup>s</sup>. En effet, ces deux Principautés se trouvent au centre d'enjeux européens qui font suite à la guerre de Cent Ans (1337-1453)<sup>23</sup>. Parmi les différentes entités politiques qui s'affrontent alors, l'État bourguignon<sup>24</sup> tenu par Philippe le Bon (1396-1419-1467) d'une part et l'État angevin<sup>25</sup> de René I<sup>er</sup> d'Anjou (1409-1430-1480) d'autre part, séparent Toul et Luxeuil. Cette dernière abbaye est intégralement contrôlée par les bourguignons et ne joue aucun rôle politique, à l'inverse l'évêché de Toul fait l'objet de velléités des deux parties et sort largement du strict cadre religieux. Enclavé dans le duché de Lorraine, Toul est en effet une terre d'Empire indépendante jouissant d'un temporel important et de places fortes non négligeables que le duc de Lorraine essaie logiquement de contrôler.

---

23 J. Favier, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1993.

24 B. Schnerb, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 1999.

25 *L'État angevin pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle*. Rome, École française de Rome, 1998.

## Du barbelé au pointillé

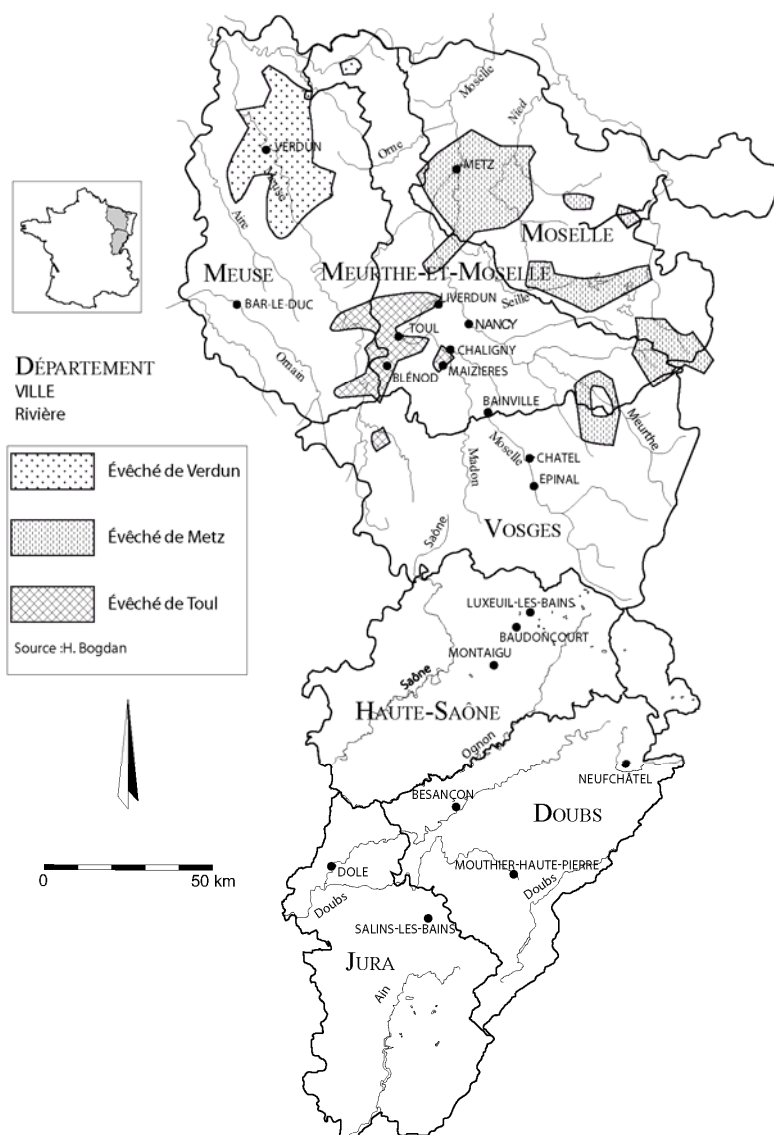


Figure 1 : Carte des régions Lorraine et Franche-Comté

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

La diplomatie bourguignonne, très active à Rome, obtient à plusieurs reprises le siège épiscopal de Toul au profit de prélats bourguignons. Guillaume Fillastre (*ca.* 1400-1473) entre 1449 et 1460, Jean Chevrot (?-1460) en 1460 puis Antoine de Neufchâtel de 1460 à 1495 remplissent cette fonction au grand dam des ducs de Lorraine. L'envergure nationale de Guillaume Fillastre<sup>26</sup> et la relative bonne entente étatique durant son épiscopat nous amène à l'écartier comme sujet de ce travail. La brièveté du passage de son successeur à Toul conduit finalement à retenir la mandature d'Antoine de Neufchâtel comme la plus propice pour l'objet de cette étude.

Antoine présente de surcroît l'intérêt d'être associé de près aux événements de cette époque. En effet, sa famille est implantée de part et d'autre de la frontière<sup>27</sup> et mène un rôle prégnant dans les conflits entre les deux principautés, par conséquent, Antoine est amené à prendre parti, non sans effets sur l'historiographie. Enfin, avec trente cinq années à Toul (1460-1495) et vingt sept à Luxeuil (1468-1495), Antoine détient la plus longue prélature du XV<sup>e</sup> siècle dans chacune de ces deux fonctions, favorisant une riche historiographie.

### b) Éléments biographiques

Avant de se livrer à l'analyse du traitement historiographique de l'épiscopat et de l'abbatiate d'Antoine, rappelons, aussi succinctement que possible, les jalons de sa vie. Des sources relativement laconiques à Luxeuil comme à Toul expliquent qu'elle ne soit que partiellement connue et qu'erreurs et confusions fussent commises fréquemment, y compris dans les travaux récents.

#### *Naissance*

La tradition historique relate que lors de son élection à la tête du diocèse toulousin, en 1460, Antoine est âgé de « douze ans ou envi-

---

26 H. Millet, « Guillaume Fillastre : esquisse biographique », in D. Marcotte (dir.), *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance : autour de Guillaume Fillastre*, Brepols, Turnhout, 2002, pp. 7-24.

27 V. Muller, « L'implantation des Neufchâtel en Lorraine, de la stratégie familiale au service du Prince », in *La Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté du Moyen Âge à nos jours : relations, différences et convergences*, Annales de l'Est, Nancy, à paraître.

## Du barbelé au pointillé

ron »<sup>28</sup> ce qui place sa naissance vers 1448. En réalité la seule certitude est qu'Antoine est mineur. Dans une lettre au chapitre cathédral de Toul, Philippe le Bon mentionne son inquiétude initiale lorsqu'il envoya une ambassade à Rome en faveur d'Antoine redoutant : « que icelle sa sainteté ny fist difficulté, pour cause que ledit maître Antoine, notre cousin n'a pas encore atteint, à beaucoup près l'âge requis, pour tenir telle prélature »<sup>29</sup>. Le droit canon fixe l'âge requis pour prétendre à l'épiscopat à 30 ans, les exceptions sont toutefois courantes à la fin du Moyen Age<sup>30</sup> et cela ne permet pas d'hypothèse fine sur la date de naissance d'Antoine. Dom Calmet (1672-1757) se réfère à une lettre du duc de Lorraine Jean de Calabre (1425-1453-1470) au chapitre de Toul dans laquelle il affirme la faute commise par les chanoines « en élisant un évêque de douze ans<sup>31</sup> ». En l'absence de la lettre originale, la prudence est de mise, c'est là néanmoins la mention la plus précise sur la date présumée de la naissance d'Antoine.

Cinquième fils de Thiébaud IX de Neufchâtel, seigneur de Blamont<sup>32</sup> et maréchal de Bourgogne et de Bonne de Châteauvillain<sup>33</sup> (?-1474), Antoine est l'arrière arrière petit neveu (4 générations les séparent) du cardinal Jean de Neufchâtel (ca. 1338-1398), évêque de Toul<sup>34</sup> à la fin du siècle précédent et dignitaire de la cour pontificale d'Avignon. Il bénéficie du prestige de son aïeul et du soutien de son cousin, Charles de Neufchâtel (ca. 1442-1498), archevêque de Besançon de 1462 à 1498 (Figure 2).

### *Un canonicat bisontin ?*

Selon la tradition historique Antoine débute sa carrière ecclésiastique en tant que chanoine de Besançon. Benoit Picart est sans doute le premier à l'affirmer : « L'archevêque de Besançon le fit chanoine de son église, et on lui fit tomber l'abbaye de Luxeu, vacante par la mort du cardinal Geofroy<sup>35</sup> » mais n'indique pas sa

---

28 B. Picart, *op. cit.* p. 553 repris par Dom Calmet et la plupart des auteurs.

29 *Ibid.*, pp. 558-559.

30 G. Jacquemet, *Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, tome IV, Letouzey & Amé, Paris, 1956, p. 814

31 Dom Calmet, *op. cit.*, p. 272.

32 Blamont, Doubs, canton de Blamont. Il n'est seigneur de Neufchâtel qu'à la mort de son père en 1459.

33 Châteauvillain, Haute-Marne, canton de Châteauvillain.

34 De 1372 à 1398 en tant qu'évêque puis administrateur apostolique après une interruption en 1383-1385.

35 B. Picart, *op. cit.*, p. 554.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

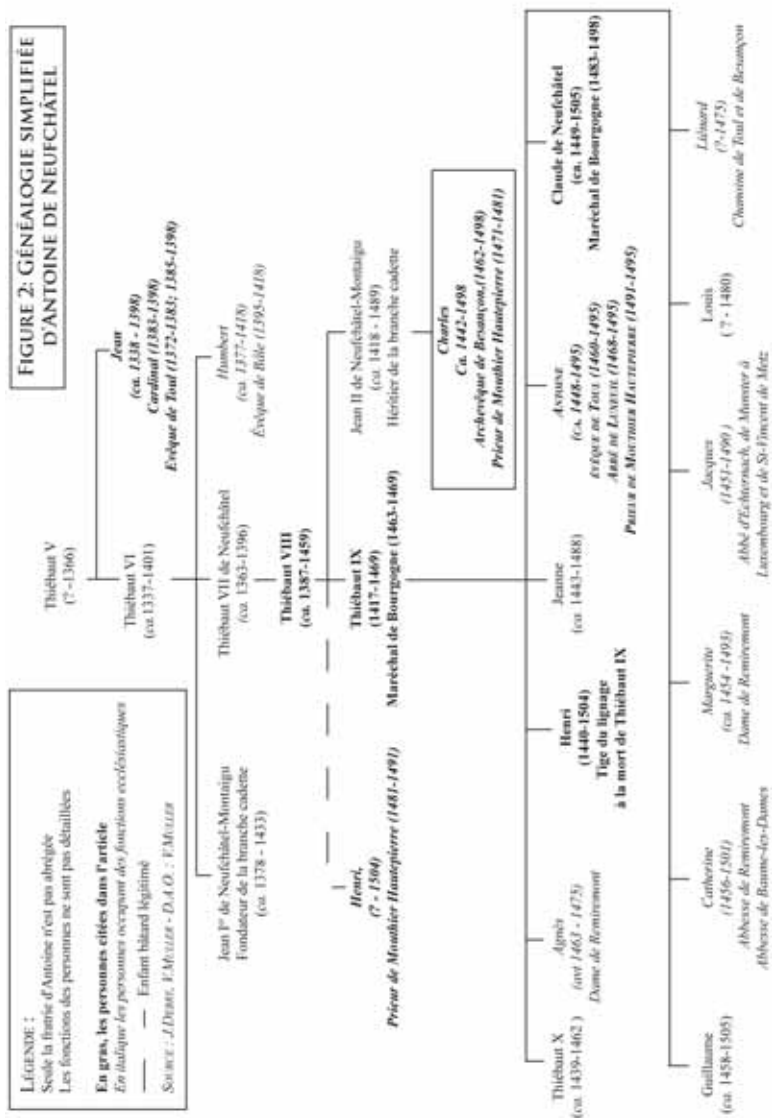


Figure 2 : Généalogie simplifiée d'Antoine de Neufchâtel

## Du barbelé au pointillé

source. Dans cette phrase, l'auteur compulse trois informations distinctes, le canonicat bisontin (avant 1460), l'accession à l'abbaye de Luxeuil (1468) et la mort du cardinal Jean Jouffroy (en 1473)<sup>36</sup>. Il n'existe aucun lien entre le canonicat mentionné et les deux autres éléments et c'est sans doute à tort qu'une relation est faite entre la mort de Jean Jouffroy et l'arrivée d'Antoine à Luxeuil.

Aussi convient-il d'être prudent au sujet de ce canonicat, d'autant que les travaux prosopographiques récents n'ont pas permis de le mettre en évidence, les *Fasti Ecclesiae Gallicanae*<sup>37</sup> du diocèse de Besançon ne mentionnent jamais Antoine.

### *Élection à Toul*

Au XV<sup>e</sup> siècle, les chanoines de Toul sont d'origines géographiques diverses et, à la mort de l'évêque Jean Chevrot, le 23 septembre 1460, ils se divisent sur le nom de son successeur. Bourguignons et Français votent pour Antoine de Neufchâtel tandis que Lorrains et Allemands lui préfèrent Frédéric de Clémentine, archidiaque de Toul. Les interventions politiques sont alors nombreuses, le roi de France Louis XI (1423-1461-1483) et le duc de Bourgogne Philippe le Bon appuient Antoine tandis que le duc de Lorraine soutient la cause de Frédéric. Le travail diplomatique débute en amont, et dès le 1<sup>er</sup> mai 1460 un ambassadeur bourguignon plaide la cause d'Antoine<sup>38</sup>.

Le pape Pie II (1405-1458-1464) choisit finalement Antoine de Neufchâtel, le 3 octobre 1460, élection qu'il confirme par bulles le 15 janvier 1461 puis le 1<sup>er</sup> mai 1462. Cet événement est primordial pour comprendre la vie d'Antoine et son traitement historiographique. De là découle son manque de légitimité, élu très jeune à la tête du diocèse, sans formation ecclésiastique et par l'appui politique et diplomatique du duc de Bourgogne, cette nomination est en proie à de vives critiques. Face à la décision pontificale, et au soutien armé de Louis XI, le duc de Lorraine est pourtant contraint de s'incliner.

---

36 Ch. Fierville, *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473), étude historique*, Paris, Hachette, 1874, p. 12.

37 H. Hours, *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, tome 4 : diocèse de Besançon, Brepols, Turnhout, 1999.

38 R. Vaughan, *The apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 217.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

### *La guerre familiale*

De 1463 à 1466, un conflit latent oppose son père Thiébaud IX et les bourgeois d'Épinal<sup>39</sup>. Louis XI a donné cette ville au maréchal de Bourgogne en remerciement d'une fructueuse ambassade mais les spinaux refusent un dominateur étranger et surtout beaucoup plus proche d'eux. Le duc de Lorraine Jean de Calabre recueille la ville en 1466, la guerre éclate alors entre le duc de Lorraine et la famille de Neufchâtel<sup>40</sup>.

Antoine met à disposition des troupes bourguignonnes les places fortes de l'évêché de Toul, Brixey-aux-Chanoines<sup>41</sup>, Maizières<sup>42</sup> et Liverdun<sup>43</sup>. Après une année de conflit armé, les Neufchâtel sont dans une situation militaire difficile, les châteaux épiscopaux n'ont pas résisté aux assauts du maréchal de Lorraine Jean de Fénétrange et les places familiales telles Bainville<sup>44</sup> et Chaligny<sup>45</sup> sont également hors de combat. Seule la place de Châtel-sur-Moselle<sup>46</sup>, l'une des plus fortes de Lorraine, tient encore et le soutien politique du duc de Bourgogne leur permet de résister.

La période 1468-1470 correspond à une accalmie, la chancellerie bourguignonne s'active et plusieurs actes attestent de négociations souhaitées par Charles le Téméraire pour ramener la paix<sup>47</sup>. Le conflit redémarre en 1470 autour de l'épiscopat toulousin. Le duc Jean de Calabre œuvre depuis plusieurs mois pour convaincre le chapitre de déposer Antoine et de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Réticents à remettre en cause une décision papale en dépit de leur opposition à Antoine, les chanoines temporisent. Il est finalement convenu d'informer Antoine qu'en cas d'absence au prochain synode, il serait déposé. Celui-ci réagit violemment et fait entrer les troupes bourguignonnes dans l'évêché, précipitant ainsi son éviction. Jean de Lamballe, archidiacre de l'Église de Toul et secrétaire du duc de Lorraine le remplace alors. Antoine fixe

---

39 Épinal, Vosges, canton d'Épinal.

40 Sur la famille J. Debry, *Châtel-sur-Moselle. Sauvegarde de la forteresse des sires de Neufchâtel*, s.l. 1975.

41 Brixey-aux-Chanoines, Meuse, canton de Vaucouleurs.

42 Maizières, Meurthe-et-Moselle, canton de Neuves-Maisons.

43 Liverdun, Meurthe-et-Moselle, canton de Domèvre-en-Haye.

44 Bainville-aux-Miroirs, Meurthe-et-Moselle, canton d'Haroué.

45 Chaligny, Meurthe-et-Moselle, canton de Neuves-Maison.

46 Châtel-sur-Moselle, Vosges, canton de Châtel-sur-Moselle.

47 Mention de ces actes dans H. Stein, *Catalogue des actes de Charles le Téméraire*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1999, p. 43 (n° 186), pp. 75-76 (n° 335).

## Du barbelé au pointillé

l'officialité de Toul à Luxeuil avec l'accord de son cousin Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et il jette l'interdit sur l'Église toulaise.

C'est finalement la mort de Jean de Calabre, cette même année et les négociations d'alliances entre le jeune Nicolas de Lorraine (1448-1470-1473) et le duc de Bourgogne Charles le Téméraire qui contribuent à ramener la paix. « Réconcilié avec la Bourgogne, le duc de Lorraine ne pouvait rester l'ennemi d'Antoine de Neufchâtel<sup>48</sup> ». De plus, les bourgeois de Toul, en raison de différends avec le chapitre, se soulèvent contre les chanoines et demandent le retour d'Antoine.

Les traités de paix signés en 1472 sont favorables aux Neufchâtel au vu de l'issue du conflit armé. Antoine peut revenir dans son évêché avec le droit de rebâtir les places fortes et la restitution des biens saisis, artillerie comprise<sup>49</sup>. À la même période, Henri de Neufchâtel (1440-1504), frère d'Antoine, chef de la Maison de Neufchâtel depuis la mort de Thiébaud IX en 1469, signe également une paix avec le duc de Lorraine qui prévoit le retour au *statu quo* de 1466.

Développé un peu longuement, cet épisode est néanmoins indispensable pour comprendre les partis pris de l'historiographie. Si la guerre qui oppose les Neufchâtel au duc de Lorraine est de nature privée, sa proximité chronologique avec les guerres de Bourgogne font de la figure d'Antoine un cheval de Troie bourguignon. Lorsqu'une simple mention de la vie d'Antoine existe, c'est toujours celle-ci !

### *L'abbatit de Luxeuil*

Au cours du conflit, Antoine s'est exilé à Luxeuil avec une partie de son administration. Avant d'aborder l'arrivée d'Antoine à Luxeuil il convient de rappeler les liens entre sa famille et ce monastère. Deux actes mentionnent, en 1443 et en 1467<sup>50</sup>, que le droit de « gardienneté » de l'abbaye est détenu par Thiébaud de Neufchâtel. Il s'agit sans doute de Thiébaud VIII (ca. 1387-1459) dans le premier cas et de son fils, Thiébaud IX, maréchal de

---

48 A. Digtot, *Histoire de la Lorraine*, 1856, réed. Lacour, tome 3, Nîmes, 2002, p. 148.

49 B. Picart, *op. cit.*, p. 571.

50 Cartulaire de Neufchâtel, Droz 25, respectivement : f° 393 r° et f° 316 v°.



## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

Bourgogne dans le second. Il n'est pas impossible que cette situation est favorisée l'accession d'Antoine à l'abbatit luxovien.

La date de son arrivée à Luxeuil mérite quelques développements tant elle varie dans la bibliographie. Gilles Cugnier<sup>51</sup> rejoint Dom Guillo (?-1730) et Dom Faust Labbé (1653-1727) pour placer l'arrivée d'Antoine à la mort de son prédécesseur, le cardinal Jean Jouffroy (1412-1473), avec quelques variations dans la date exacte (1474 pour Cugnier et Labbé, 1475 pour Dom Guillo). Tenant le même discours Jean-Claude Birquy<sup>52</sup> place étonnamment cet événement en 1462, suite à une confusion sans doute avec l'arrivée de Charles de Neufchâtel à l'épiscopat bisontin à cette date.

Cette hypothèse de départ ne va pourtant pas de soi. La *Gallia Christiana* pour la province de Besançon<sup>53</sup> situe l'arrivée d'Antoine en 1468. Charles Fierville (1833- ?), dans sa thèse consacrée à Jean Jouffroy précise que celui-ci renonça dès 1468 date à laquelle Antoine de Neufchâtel profitait déjà de l'abbatit commendataire<sup>54</sup>. Jules Finot (1842-1908)<sup>55</sup>, fin connaisseur des archives comtoises, place également l'arrivée d'Antoine en 1468 et, plus récemment, Brigitte Buffet<sup>56</sup> et Gérard Pierre<sup>57</sup> suivent cette voie. Le fait qu'aucun de ces auteurs n'ait trouvé de documents remettant en cause cette hypothèse constitue en soi un indice. L'histoire de la guerre d'Épinal vient indirectement corroborer cette hypothèse. En 1468, suite à la perte des places de l'évêché, Antoine se réfugie à Luxeuil. C'est là également qu'il transfère son officialité après son éviction au profit de Jean de Lamballe. Cela nous semble suffisant pour considérer que l'hypothèse de 1468 est la plus sérieuse<sup>58</sup>.

---

51 G. Cugnier, *Histoire du monastère de Luxeuil à travers ses abbés (590-1790)*, tome II, Guéniot, Langres, 2004, p. 165.

52 J.-Cl. Birquy, *Une dynastie comtoise, les seigneurs de Neufchâtel en Bourgogne*, s.l., 2008, p. 493. Il situe étrangement la mort du cardinal, et par conséquent l'arrivée d'Antoine à Luxeuil, en 1462.

53 B. Haureau, *op. cit.*, pp. 159-160.

54 Ch. Fierville, *op. cit.*, p. 18.

55 J. Finot, « Un procès criminel au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône*, 3<sup>e</sup> série, n° 7, 1877, p. 37.

56 B. Buffet, *L'abbaye de Luxeuil aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Maîtrise, Besançon, 1971, p. 42.

57 P. Gerard, *Recherches sur l'abbaye de Luxeuil jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, 1952, p. 170.

58 G. Cugnier, *op. cit.* (p. 157) refuse cette hypothèse car « il paraît difficile de concevoir que Jouffroy ait abandonné l'abbaye de son pays natal et ses revenus d'abbé commendataire ». Remarquons simplement qu'en 1462, il fut

## Du barbelé au pointillé

Précisons maintenant en quoi consiste la commende. Il s'agit d'une évolution courante au XV<sup>e</sup> siècle qui consiste à pourvoir un laïc à la tête d'un ou de plusieurs établissements ecclésiastiques et de permettre le cumul des bénéfices. La commende procède de l'intervention politique, directement ou auprès du pape et remet en cause la règle bénédictine d'élection par les chanoines. Cette précision faite on comprend plus aisément la réticence de certains historiens, notamment ecclésiastiques, envers Antoine. Celui-ci ne porte d'ailleurs jamais le titre d'abbé mais d'administrateur apostolique de l'abbaye.

### *1472-1495 une vie moins mouvementée*

Passons plus rapidement sur la seconde moitié de la vie d'Antoine, moins complexe peut-être et moins discutée. Après les péripéties de la guerre d'Épinal, Antoine va se montrer plus prudent. Au cours de la guerre opposant le duc de Lorraine et le duc de Bourgogne (1475-1477), il adopte la neutralité et se voit contraint de s'exiler à Luxeuil sur demande du légat pontifical qui souhaite s'assurer que cette position sera conservée.

Les archives permettent de suivre Antoine dans des actes de gestion de Toul et de Luxeuil sur lesquels nous reviendrons plus tard. Après la défaite bourguignonne de Nancy en 1477, Antoine réintègre l'évêché de Toul et continue sa gestion de Luxeuil. Pour ce dernier établissement, il signe un traité de soumission à Louis XI après la conquête française de la Franche-Comté en 1479 et conserve une relation privilégiée avec ce souverain<sup>59</sup>.

S'opposant à l'imposition souhaitée par René II sur les sujets de Toul, Antoine subit à nouveau l'exil en 1488 et semble ne plus revenir dans son évêché. Il reçoit en 1491 le prieuré de Mouthier-Haute-Pierre<sup>60</sup> que son cousin Charles puis son oncle Henri ont occupé avant lui<sup>61</sup>.

La fin de sa vie est marquée par les convoitises et Antoine fut la cible d'empoisonnements<sup>62</sup> en vue de libérer les bénéfices ecclésiastiques occupés par lui. Son état de santé le préoccupe dès

---

contraint de résigner l'épiscopat d'Arras pour obtenir celui d'Albi, peut-être en a-t-il été de même à Luxeuil.

59 Sur les ralliements de la famille de Neufchâtel à Louis XI, V. Muller, *op. cit.* (à paraître).

60 Mouthier-Haute-Pierre, Doubs, canton d'Ornans.

61 Dunod De Charnage, *Histoire de l'Église de Besançon*, t. II, p. 152.

62 Détails de cette affaire : J. Finot, *op. cit.*, pp. 37-69.

### Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

1488, date à laquelle il s'attache les services du barbier et médecin Etienne Baillard pour soigner des plaies ulcéreuses. L'abbé de Gorze<sup>63</sup> et le prieur du Val de Lièpvre<sup>64</sup> charge ce dernier d'empoisonner Antoine. On ne sait pas s'il accomplit son forfait mais le complot est découvert et les interrogatoires débutent en 1493. Deux ans plus tard environ, Antoine part à Paris pour trouver un remède efficace. Il y meurt le 28 février 1495 et se fait inhumé à l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie<sup>65</sup>. L'épithaphe de son gisant rappelle sa charge d'évêque de Toul et son statut d'exilé, même dans la mort (*procul patrio sepulchro*)<sup>66</sup>.

Aucune mention de l'abbaye de Luxeuil n'y figure, peut-être Antoine doutait-il lui-même de la légitimité de la commande ?

Les commanditaires de l'empoisonnement avaient sans doute perdu de vue une des réalités associées à la commende, à savoir la disposition des bénéfices par les seigneurs laïcs. Les souverains préparent la succession d'Antoine, à Luxeuil, Maximilien demande au chapitre de nommer le protonotaire de Varambon<sup>67</sup>, Jean de la Palud comme abbé. À Toul, René II écrit au chapitre en faveur d'Olry de Blâmont<sup>68</sup>. Les deux princes, à la mort d'Antoine, s'opposent au pape Alexandre VI (1431-1492-1503) qui souhaite également installer sa clientèle dans ces bénéfices ecclésiastiques, situation conflictuelle devenue courante avec la commende.

### 3. Un traitement différencié ?

Nous avons présenté, aussi succinctement que possible, les grandes étapes de la vie d'Antoine et le contexte dans lequel il évolue. Le désintérêt des chroniqueurs médiévaux pour ce personnage de second plan et les vicissitudes des archives toulouses et luxoviennes expliquent les incertitudes historiques qui demeurent.

---

63 Gorze, Moselle, canton d'Ars-sur-Moselle.

64 Lièpvre, Haut-Rhin, canton de Sainte-Marie-aux-Mines.

65 Sur cette église : M. Renard, « La fortune du prieuré Sainte-Croix de la Bretonnerie sous l'Ancien Régime », *Paris et Ile de France - Mémoires*, t. 36, 1985.

66 Le dessin réalisé par Gaignières a été publié par J.-Cl. Birquy, *op. cit.*, p. 503. Le texte de l'épithaphe selon B. Picart (*op. cit.*, p. 584) : *Antonius de Castronovo, Episcopus Tullensis, Vir religiosissimus, Procul patrio sepulchro, Se quoque mortuum inter religiosos, Esse voluit, Et hic sepultus est anno domini, 1494, Die ultimâ mensis februarîi.*

67 Varambon, Ain, canton de Pont-d'Ain.

68 Blâmont, Meurthe-et-Moselle, canton de Blâmont.

## Du barbelé au pointillé

Rappelons que c'est à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que les premières études historiques de détails voient le jour. Les historiens œuvrent en vue de composer des synthèses historiques régionales, Histoire de la Lorraine ou du comté de Bourgogne, ou institutionnelle, Histoire de l'abbaye de Luxeuil ou du diocèse de Toul. On note immédiatement l'impact des frontières administratives de l'époque moderne sur le travail historique réalisé. Ces cadres remplissent souvent le rôle de périmètre de recherche et cantonnent les auteurs dans l'étude de leur objet. Cette frontière scientifique est toujours très vive aujourd'hui et les travaux les plus récents ne lui échappent que partiellement en dépit des efforts menés en faveur d'approches transfrontalières<sup>69</sup>.

Par conséquent, il est rarement possible de comparer, pour le même événement, les points de vue bourguignons et lorrains qui, potentiellement différents, constituent le point de départ de cette enquête.

Les lorrains ont essentiellement traités de l'épiscopat de Toul tandis que les bourguignons – peut-être devrais-je parler des comtois<sup>70</sup> – ont logiquement privilégié l'abbatit de Luxeuil. Il faut donc synthétiser et comparer des historiographies qui ne développent qu'occasionnellement les mêmes faits. C'est par la personnalité attribuée à Antoine, le jugement porté sur cet individu, que l'analyse d'une différence potentielle peut le mieux se faire.

### Antoine et l'évêché de Toul

C'est sans doute sur l'élection d'Antoine à Toul que les divergences sont les plus grandes, non dans les faits mais dans la manière de les rapporter.

Dom Calmet présente d'abord le contexte, la division du chapitre et l'élection de deux candidats puis il conclut : « Mais le Pape sans faire aucune attention à l'élection du Chapitre le donna à Antoine de Neufchâtel »<sup>71</sup>. Il reprend là les propos du père Benoit : « Il

---

69 La série de colloque organisée par le Comité d'Histoire Régionale de Lorraine sur le thème de la Lorraine et ses de voisins s'intègrent dans cet effort. Concernant notre sujet l'édition 2009 : *La Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté du Moyen Âge à nos jours : relations, différences et convergences*, Annales de l'Est, Nancy, à paraître.

70 Le passage de l'historiographie bourguignonne à l'historiographie comtoise est un sujet d'étude à part entière qui nous emmènerait hors des limites de cet article.

71 Dom Calmet Augustin, *op. cit.*, p. 268.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

donna donc l'évêché à Antoine, sans faire aucune attention à l'élection du chapitre » qui précise juste avant que « Ces brouilleries ne finirent qu'après la ruine entière de la Lorraine<sup>72</sup> » faisant déjà porté à Antoine les conséquences de conflits qui le dépassent de beaucoup.

En effet, si la sévérité à l'égard d'Antoine est lié à son jeune âge, à son statut de laïc et à sa nomination politique, il est surtout tenu pour responsable de la guerre qui opposa son père au duc de Lorraine, tout du moins des répercussions qu'elle eut sur le diocèse de Toul.

On transpose ici, à l'échelle de Toul, une idée-force de l'historiographie lorraine dans laquelle Charles le Téméraire fait figure de l'oppressé – dont la défaite est souvent présentée comme morale – oubliant presque que le défi fut lancé par René II.

La perception d'Antoine comme destructeur du diocèse est d'autant plus forte qu'on lui associe la perte des archives de l'évêché de Toul, au cours de la prise de Liverdun en 1467. Voici comment une édition récente d'un manuscrit sur les évêques de Toul résume la vie d'Antoine :

« Surnommé le Bourguignon, Antoine de Neuchâtel est élu à l'âge de 12 ans. [...] Son épiscopat est marqué par de multiples guerres. La première fait suite au refus des bourgeois de Toul que Louis XI cède la ville d'Épinal au maréchal de Bourgogne. Ce dernier prend la ville de force avec le soutien d'Antoine de Neufchâtel au grand dam du chapitre. [...] le maréchal de Bourgogne ravage la Lorraine, toujours avec le soutien d'Antoine de Neuchâtel. La conséquence est désastreuse : le duc de Lorraine envahit l'évêché de Toul. Le château de Liverdun est assailli et deux tiers des archives disparaissent »<sup>73</sup>.

Cette synthèse, quelque peu simplificatrice, témoigne du rôle attribué à Antoine par l'historiographie lorraine, il est celui par qui la guerre arriva dans le diocèse de Toul et cet aspect efface presque entièrement le reste de son long épiscopat.

Du côté bourguignon, l'élection de Toul est toujours mentionnée et Antoine est même souvent désigné comme évêque et comte de Toul mais on ne revient que rarement sur les conditions de son élection. L. Ecrement le justifie :

« Il n'entre pas dans notre sujet de raconter la guerre que son père et lui eurent à soutenir contre le duc de Lorrains à propos d'Épinal, dont la possession leur

---

72 B. Picart, *op. cit.*, pp. 553-554.

73 Cuny V. (2==1884). *Armorial et souvenirs des évêques de Toul*. Rééd. Jeunes Amis du Musée de Toul, 2003, p. 66.

## Du barbelé au pointillé

était disputée. Comme il n'était pas encore abbé à cette époque, ce récit appartient plus à la chronique de Lorraine qu'à celle de Franche-Comté »<sup>74</sup>.

La frontière historiographique, en fonction de l'objet historique étudié, se trouve ici explicitée. Signalons également que les propos sur la guerre d'Épinal diffèrent ici nettement de ceux tenus par les lorrains, l'implicite de cette phrase suggérant que les Neufchâtel sont propriétaires légitimes d'Épinal et qu'ils doivent supporter une guerre dont ils ne sont responsables.

Nous avons déjà présenté en détails les épisodes de la guerre d'Épinal entre Thiébaud IX et le duc de Lorraine au cours de laquelle les places de l'évêché de Toul abritèrent les troupes bourguignonnes. C'est là le grief principal à l'encontre d'Antoine dans l'historiographie lorraine, il est constamment repris y compris par les auteurs les moins virulents. Mentionnant l'issue de la guerre, Eugène Martin déclare ainsi qu'il « y avait douze ans que sa promotion malencontreuse mettait le pays en combustion »<sup>75</sup>.

Les propos lorrains sur son éviction de l'évêché s'inscrivent dans cette ligne hostile à Antoine. Dom Calmet rapporte une lettre de Jean de Calabre aux chanoines concernant l'élection d'un nouvel évêque et dans laquelle il leur signifie qu'« ils étoient obliges de réparer par là le scandale qu'ils avoient donné à toute l'Église en choisissant pour évêque un enfant de douze ans qui depuis son élection n'avoit été que trois jours dans sa ville épiscopale et qui jusqu'alors n'avoit donné que des marques très équivoques de sa vocation à l'état ecclésiastique »<sup>76</sup>.

Selon Benoit Picart « Si tôt que cette élection fut déclarée dans la Lorraine, le peuple prévint, par des mouvements d'une joie inexprimable, les ordres que le conseil lui envoya pour en faire des réjouissances publiques<sup>77</sup> ». Suite à l'élection de Jean de Lamballe, ces scènes de joies se retrouvent chez la plupart des historiens qui rentrent dans le détail.

Après la mort de Jean de Calabre s'ouvre une période d'alliance entre les ducs de Lorraine et de Bourgogne, débouchant, en 1472 sur une double paix. Seigneuriale d'une part entre le duc de Lorraine et Henri de Neufchâtel, ecclésiastique de l'autre avec le retour d'Antoine à Toul et l'annulation de l'élection de Jean de

---

74 L. Ecrement, *Essai historique sur la ville et l'abbaye de Luxeuil*, 1865, p. 79.

75 E. Martin, *op. cit.*, p. 426.

76 Dom Calmet Augustin, *op. cit.*, p. 272.

77 B. Picart, *op. cit.*, p. 568.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

Lamballe. Avec le retour d'Antoine, le traitement historiographique se modifie et se fait moins dur sur la seconde partie de son épiscopat (1472-1495). Dans cet esprit, Eugène Martin précise qu'« Antoine de Neufchâtel, quittant sa retraite de Luxeuil, revint à Toul préoccupé seulement de réparer les ruines »<sup>78</sup>. Après l'exil des guerres de Bourgogne, Antoine revient en 1477. Benoit Picart, virulent sur la période 1461-1472 se fait alors plus clément : « Cet heureux événement rendit la paix à cette province, & Antoine de Neuchatel retourna dans son évêché pour y remplir les devoirs de son ministère »<sup>79</sup>. On laisse alors entendre qu'Antoine, allié de la Lorraine, exerce véritablement ses fonctions de pasteur jusqu'à présent toujours remises en doute.

La plupart des auteurs laissent néanmoins cette seconde partie sous silence pour ne retenir de son épiscopat que la misère et la ruine. « Les citoyens de Toul voyaient leur territoire dévasté, parce qu'ils refusaient d'admettre chez eux l'évêque Antoine (un évêque de douze ans !), fils de Thiébaud de Neufchâtel, prélat imposé par le duc de Bourgogne »<sup>80</sup>. Les exemples de ce type sont légions, il suffit de retenir que l'historiographie est plutôt hostile à Antoine pour les raisons évoquées ci-dessus.

### Antoine et l'abbaye de Luxeuil

Les auteurs lorrains ne parlent guère de son abbatiat de Luxeuil, au mieux il le mentionne, en général sans grande précision. Dom Calmet précise ainsi au détour d'une phrase sur l'élection d'Antoine à Toul que Frédéric de Clémentine préfère se retirer et « conseilla même à ses confrères de se réunir et d'élire pour évêque l'abbé de Luxeu »<sup>81</sup> alors qu'Antoine ne l'est pas encore à cette date.

Le regard porté par les comtois sur l'arrivée d'Antoine à Luxeuil est souvent partagé. Tous précisent qu'elle correspond à l'institutionnalisation de la commende à Luxeuil : « Antoine de Neufchâtel, évêque et comte de Toul, postulé par les chanoines à la prière de plusieurs Princes et Grands seigneurs »<sup>82</sup> et critiquent cette évolution qui devient monnaie courante à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les auteurs luxoviens viennent cependant nuancer cet *a priori*

---

78 E. Martin, *op. cit.*, p. 431.

79 B. Picart, *op. cit.*, p. 582.

80 L. Leupol, *Précis de l'histoire de Lorraine*, 1874, Nîmes, rééd. Lacour, 2000, pp. 130-131.

81 Dom Calmet Augustin, *op. cit.*, p. 268.

82 Dunod De Charnage, *op. cit.*, pp. 125-126.

## Du barbelé au pointillé

négalif en précisant qu'« Antoine de Neufchâtel n'était pas abbé régulier mais il aimait les religieux comme s'il eût été du corps de la communauté »<sup>83</sup>. Jules Finot d'ajouter que « rien ne les consola dans ce changement du tout au tout (la commende succédant à l'élection) que le bon caractère de l'abbé commendataire »<sup>84</sup>. Pous-sant cet élan de générosité envers le prélat Dom Fauste Labbé va jusqu'à affirmer « qu'accédant aux désirs des religieux il fut nommé abbé en 1474 et confirmé par Sixte IV »<sup>85</sup>. Si cette assertion est imprécise historiquement, elle a le mérite d'illustrer le traitement des historiographes comtois et bourguignons, critiques sur la diffusion de la commende mais indulgents voire élogieux envers Antoine.

À sa mort les réactions sont encore nettement distinctes entre lorrains et bourguignons. Côté bourguignon on assure qu'« il fut regretté, non seulement par ses diocésains de Toul qui perdaient en lui un sage et vigilant pasteur, mais encore des religieux qui le pleurèrent avec autant de tendresse que s'il aurait été un abbé tiré de leur propre corps »<sup>86</sup>. « Il avait su par son tact et son désintéres-sement faire accepter sa situation d'abbé commendataire »<sup>87</sup>.

À n'en pas douter l'opinion lorraine est différente. Le duc de Lorraine, soutenu par le chapitre, s'oppose au Pape Alexandre VI à propos de la succession d'Antoine. À cette occasion, le chapitre écrit au Souverain Pontife au sujet de son intervention « que ces fortes de reserves et de provisions avoient autrefois donné occasion à la ruine de l'évêché ; qu'il falloit donner à leur église un pasteur qui soit riche, qui soit acrédité dans la province et agréable aux princes voisins et au peuple pour pouvoir racomoder les affaires de l'évêché »<sup>88</sup>. Cette réponse fait directement référence à l'intervention papale dans l'élection d'Antoine et réaffirme les deux principaux griefs contre ce prélat, l'apport de la guerre dans l'évêché et son statut d'étranger.

Outre sa nationalité et la guerre, on reproche à Antoine son incompétence, son manque de culture, ecclésiastique notamment, et une spoliation des biens à son profit. Trop jeune lors de son

---

83 Dom Guillo Constance, *op. cit.*, p. 204.

84 J. Finot, *op. cit.*, p. 37.

85 Dom Guillo Constance, *op. cit.*, p. 501, cité par G. Cugnier, *op. cit.*, p. 165.

86 Dom Labbe Faust, *op. cit.*, p. 502, cité par G. Cugnier, *op. cit.*, p. 173.

87 J. Finot, *op. cit.*, p. 39.

88 B. Picart, *op. cit.*, p. 591.



## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

élection, Antoine n'est officiellement qu'administrateur apostolique à Toul et il devait, dans un délai de sept ans, obtenir son diaconat. En 1467 ce n'est pas fait et le chapitre de Toul, pris à parti par Jean de Calabre pour destituer Antoine écrit à ce dernier en formulant ces griefs et en rappelant qu'il ne peut se dispenser du diaconat<sup>89</sup>, il lui reproche sa faible résidence à Toul, l'état du diocèse et par conséquent exprime son incompétence.

Le cursus d'Antoine n'est pas connu. Lorsqu'il arrive à Toul il n'est pas clerc et on ne sait quelles études il suivit. Dans une lettre d'Antoine au chapitre publiée par Evencio Beltran, celui-ci note l'utilisation d'« un latin assez élégant et qui plus est dans une écriture humanistique<sup>90</sup> ». Antoine reçut sans aucun doute une éducation, peut-être dans les Pays-Bas bourguignons où la famille est également implantée ; son cousin Charles, archevêque de Besançon acheva ses études à l'université de Louvain<sup>91</sup>. Le titre de maître, utilisé par Philippe le Bon pour désigner Antoine dans sa lettre au chapitre cathédral, n'est pas forcément en lien avec un quelconque grade universitaire. Son emploi montre toutefois la rhétorique employée afin d'accroître le charisme d'Antoine et faciliter son admission à la tête des chanoines.

Antoine démontra également à plusieurs reprises ses compétences en matière de gestion du temporel. Lorsque René II obtient de la cour pontificale la levée d'un décime sur les sujets de l'église de Toul, l'évêque voit le risque et s'oppose fermement à ce que le droit de son église soit bafoué<sup>92</sup>. Cela coûte à Antoine une relation conflictuelle avec René II qui obtient finalement l'exil du prélat. La considération d'Antoine suite à cet acte s'améliore relativement chez les auteurs lorrains et Eugène Martin synthétise l'épiscopat d'Antoine de la manière suivante :

« Il ne manquait pas des qualités qui font le pasteur des âmes et nos Nécrologes le félicitent d'avoir suivi les traces de son oncle le cardinal Jean, et pourtant son épiscopat, long de trente-cinq ans, fut désastreux puis stérile pour l'Église de Toul »<sup>93</sup>.

---

89 B. Picart, *op. cit.*, p. 566.

90 E. Beltran, « Nouveaux textes inédits d'humanistes français du milieu XV<sup>e</sup> siècle », *Travaux d'Humanisme et Renaissance*, n° 266, 1992, p. 171.

91 Fr. Caillette, *Charles de Neufchâtel (1463-1498)*, Maîtrise, Besançon, 1987, p. 58.

92 B. Picart, *op. cit.*, p. 584.

93 E. Martin, *op. cit.*, p. 436.

## Du barbelé au pointillé

Cette conclusion présente bien l'évolution ressentie dans l'épiscopat d'Antoine, une période de 1460 à 1472 qui apporte guerre et destruction, puis une période plus calme marquée par une réserve d'Antoine envers le service des ducs de Bourgogne et une gestion de certains conflits de l'évêché.

Côté comtois les auteurs ont relevés beaucoup plus assidument les marques de bonne gestion. « Par une bonne administration il augmenta les revenus de l'abbaye »<sup>94</sup>. On revient systématiquement<sup>95</sup> sur l'obtention du versement des quinze charges de sel annuelles dues par les Salines de Salins<sup>96</sup>, interrompu depuis 1460. C'est grâce au soutien de Louis XI qu'Antoine obtient gain de cause et il bénéficie à nouveau du soutien du roi face à Maximilien d'Autriche (1459-1508-1519), époux de Marie de Bourgogne (1457-1482), fille de Charles le Téméraire. Suite à la paix de 1482, Maximilien fait prélever par ses officiers des droits de justice sur les sujets de l'abbaye. Antoine s'oppose à cette action qui remet en cause les revenus de l'abbaye et il obtient finalement réparation par sentence du Parlement. Cette action en faveur du monastère est très souvent mentionnée par les auteurs comtois<sup>97</sup> pour marquer l'administration attentive d'Antoine.

Face aux bourgeois, Antoine doit également défendre les droits du monastère. Ils souhaitent décider seuls de l'admission de nouveaux bourgeois en leur sein et l'abbé est obligé de rappeler la charte de franchise octroyée en 1291 par son prédécesseur Thiébaud III de Faucogney (?-1283-1308) qui prévoit à son article II : « Item, se aucuns deforains devient borgois de Luxui, il doit entrer en la borgoisie per l'albe ou le prevost et per III des borgois de la ville »<sup>98</sup>. L'abbé réussit à imposer un accord en 1485 puis il est obligé de limiter son application à une année devant la pression des bourgeois. Quelques années plus tard, en 1491 il cède le droit d'angal<sup>99</sup> aux bourgeois de Luxeuil à condition que ceux-ci utilisent ces revenus pour l'entretien de l'enceinte. Le texte prévoit qu'un compte-rendu de l'utilisation des fonds soit fait à l'abbé et ce fut suivi d'effets puisque dès 1493 des travaux sur l'enceinte

---

94 J. Finot, *op. cit.*, p. 38.

95 P. Gerard, *op. cit.*, p. 170 ; B. Buffet, *op. cit.*, p. 54 ; J.-Cl. Birquy, *op. cit.*, p. 495.

96 Salins-les-Bains, Jura, canton de Salins-les-Bains.

97 L. Ecrement, *op. cit.*, p. 80 ; J.-Cl. Birquy, *op. cit.*, p. 496.

98 P. Gerard, *op. cit.*, p. 217.

99 Impôt sur la vente du vin.

### Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

sont mentionnés<sup>100</sup>. Il aurait déjà cédé son droit de bienvenue de 100 livres estevenantes<sup>101</sup> au profit de l'enceinte<sup>102</sup> ce qui marque l'implication d'Antoine sur la gestion du temporel.

Sur cet aspect de la gestion du temporel ecclésiastique, toute comparaison entre historiographes lorrains et toulousains est rendue ardue, les actes concernant les deux diocèses ne sont pas les mêmes et la liberté d'action d'Antoine en Lorraine est plus limitée. On note toutefois que les lorrains ne prennent pas la peine de relever ce type d'acte alors que les bourguignons les relèvent plus fréquemment.

Le caractère d'Antoine est également estimé différemment. On lui reproche à Toul d'utiliser l'épiscopat à son profit en privilégiant les intérêts de sa famille et en offrant les bénéfices à ses compatriotes. Le Pape donna « un canonicat vacant dans l'Église de Toul à Claude de Neufchâtel frère d'Antoine » que l'évêque souhaite immédiatement « honorer de la dignité d'archidiacre »<sup>103</sup>. « Le prélat étoit jeune ; il n'avoit aucune expérience ; l'intérêt de sa famille lui tenoit plus au cœur que celui de son église »<sup>104</sup>. Benoit Picart estime également qu'Antoine continua pendant tout son épiscopat à nommer des bourguignons aux bénéfices lorrains tandis qu'Eugène Martin adopte l'avis contraire<sup>105</sup>.

Les comtois seraient sans doute plutôt de l'avis de ce dernier et ils notent constamment la générosité d'Antoine. « Ce fut avec luxe qu'il pourvut à la célébration du service divin en fournissant avec profusion, le luminaire, les livres, les ornements, etc. »<sup>106</sup>.

Cela nous amène à considérer un dernier point, les constructions et donations d'Antoine au profit de ces établissements ecclésiastiques. À Luxeuil, la plupart des auteurs relèvent qu'il fit construire en 1485 le jubé de l'église Saint Pierre sur ses deniers personnels pour la somme de 4 000 francs<sup>107</sup>. On lui doit également une

---

100 Ph. Kahn, *Luxeuil au Moyen Âge, recherche sur la topographie ancienne de la ville*, Maîtrise, Nancy, 1971, pp. 111-114.

101 Monnaie utilisée dans le comté de Bourgogne.

102 *Ibid.*, p. 86 citant A.D.H.S. H638.

103 B. Picart, *op. cit.*, p. 559.

104 *Ibid.*, p. 560.

105 E. Martin, *op. cit.*, p. 435 ; B. Picart, *op. cit.*, p. 576.

106 J. Finot, *op. cit.*, p. 38.

107 G. Cugnier, *op. cit.*, p. 170. À noter que Maurice Rey en fait remonter la construction à 1445, sans l'argumenter. Cf. M. Rey, « Luxeuil au Moyen Âge », *Congrès archéologique de France*, 1960, p. 107.

### Du barbelé au pointillé

chapelle pentagonale, dans le prolongement du chœur de l'église abbatiale, l'oratoire de la confession de Saint-Pierre, détruite en 1860 lors de la réfection du chevet<sup>108</sup>. Enfin, d'importants travaux au château abbatial de Baudoncourt<sup>109</sup> lui sont également attribués et les armoiries des Neufchâtel y étaient encore visibles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>110</sup>.

À Toul, le massif occidental gothique flamboyant de la cathédrale est bâti pendant son épiscopat. L'évêque n'a que peu à voir avec cette construction dont le chapitre est maître d'œuvre. Il apporte toutefois, comme son prédécesseur Guillaume Fillastre, une contribution financière – 50 florins – pour son achèvement<sup>111</sup>. Les auteurs lorrains ne mentionnent que rarement ce don d'Antoine et n'associe à vrai dire presque jamais le nom de cet évêque à celui de la construction. Bâti entre 1460 et 1496, on signale généralement que le massif s'achève sous Olry de Blâmont, son successeur lorrain. Le don de la tour de l'araignée par Antoine de Neufchâtel<sup>112</sup> afin de permettre la construction du nouveau chapitre est également rarement mentionné. Enfin la présence de ces armoiries au château de Maizières semble indiquer là aussi une campagne de travaux<sup>113</sup>. Il est bien évident que ces dernières remarques, qu'il nous semble important d'énoncer, ne constituent guère un élément décisif, d'autant que notre corpus d'analyse n'intègre pas toutes les études sur la cathédrale toulaise. Signalons encore un oubli. Le Pontifical à l'usage de Toul<sup>114</sup>, réalisé par Antoine de Neufchâtel, n'apparaît pas non plus dans les écrits lorrains ayant servi à cette étude. Le parcours de ce manuscrit nous est mal connu, et les auteurs en ignoraient peut-être l'existence, il ne s'agit donc là que d'un indice indirect. Une certitude toutefois, les auteurs lorrains, à l'inverse des comtois, n'ont pas cherché à relever systématiquement les apports de l'épiscopat d'Antoine.

Si ces dernières considérations peuvent sembler anecdotiques dans le traitement historiographique, il n'en est rien. Les qualités

---

108 P. de. Beausejour, *Notice de l'église de Luxeuil*, Luxeuil, 1886.

109 Baudoncourt, Haute-Saône, canton de Saint-Sauveur.

110 G. Cugnier, *op. cit.*, pp. 170-172.

111 A. Villes, *La cathédrale de Toul, histoire et architecture*, tome II, Toul, Le Pélican, 1983, p. 51.

112 A. Villes, *op. cit.*, p. 193.

113 S. Jeandemange, « Châteaux et maison fortes du Toulous, 3<sup>e</sup> partie », *Études Tuloises*, n° 110, 2004, p. 29.

114 B.M. Besançon, ms. 0157. Le pontifical est un ouvrage liturgique décrivant le déroulement des sacrements réalisés par l'évêque.

## Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?

évoquées par l'historiographie lorraine pour René II mentionnent, outre le courage et ses vertus de combattant, son œuvre de bâtisseur et sa grande générosité<sup>115</sup>. Il est dès lors légitime de s'interroger sur l'absence d'éléments relatifs à l'administration d'Antoine et à ses donations dans l'historiographie lorraine. La question ne peut trouver de réponses simples et c'est une limite de cette étude, les raisons de cet oubli peuvent être nombreuses et la désigner comme volontaire implique que l'auteur disposait assurément de l'information, nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer.

### Du barbelé aux pointillés

Cette étude de cas ne prétend pas à l'exhaustivité et de plus solides conclusions découleraient sans doute d'une prise en compte de plus larges sources. Apparaît toutefois une différence notable dans la perception de la charge d'Antoine entre Toul et Luxeuil. Les actes du prélat n'y furent pas identiques et les conséquences pour le pays diamétralement opposées. Alors que les auteurs lorrains insistent sur la guerre apportée par Antoine dans son diocèse, Jules Finot déclare que ces années « n'amènèrent pas pourtant sur la terre et la ville de Luxeuil les désastres et les ravages qu'elle avait eut à supporter trente ans auparavant »<sup>116</sup>.

De ce vécu différent émergent assez logiquement deux historiographies distinctes qui témoignent que le souvenir de ce passé fut entretenu jusqu'aux auteurs modernes. Si le constat est commun sur les abus de la commende par laquelle Antoine accède, dans les deux cas, à sa charge, l'attitude face à l'individu est très différente. Les comtois insistent sur le bon caractère d'Antoine, sa prévenance à l'égard des chanoines, sa saine gestion du temporel et sa générosité envers l'abbaye. L'historiographie lorraine retient d'abord la ruine qu'il apporta dans le temporel de Toul, devenu théâtre de la guerre entre le duc de Lorraine et le Maréchal de Bourgogne, son père.

La vision de ce conflit se calque sur l'histoire générale de cette période dans chacune des entités bourguignonne et lorraine. Une véritable dichotomie existe en la matière sur la perception du conflit : d'un côté les Neufchâtel sont le cheval de Troie d'un duc

---

115 P. Marot, « Le duc de Lorraine René II et la bataille de Nancy dans l'historiographie Lorraine », *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy*, Nancy, 1979, pp. 99-103.

116 J. Finot, *op. cit.*, p. 38.

## Du barbelé au pointillé

de Bourgogne belliqueux qui souhaite la ruine de son voisin, de l'autre le lignage doit supporter un conflit hérité des ruses de Louis XI et du duc Jean de Calabre à propos d'Épinal.

L'héritage des histoires anciennes est ici indéniable et l'ancrage culturel est si profond que les historiographies apparaissent irréconciliables sur ce sujet, il n'est d'ailleurs pas rare de voir ressurgir cette opposition aujourd'hui à l'occasion d'un parcours touristique.

La ligne de démarcation entre lorrains et comtois sur la période 1460-1472 s'estompent par la suite et les auteurs lorrains concèdent à Antoine des propos moins critiques, voire élogieux. La limite n'est qu'en pointillés dans l'œuvre d'Eugène Martin qui, nuanciant les propos souvent durs de Dom Calmet et de Benoit Picart, répond à sa conception de l'histoire : « Il y eut des mérites et des fautes de chaque côté : pourquoi ménager aux uns tous ses blâmes, aux autres toutes ses complaisances ? L'histoire réclame plus de justice et repousse tout esprit de système »<sup>117</sup>.

S'il existe une différence marquée dans le traitement historiographique d'Antoine de Neufchâtel, doit-on pour autant parler de frontière ? La part héritée du conflit entre Lorraine et Comté de Bourgogne n'est sans doute pas négligeable mais il apparaît qu'au-delà de l'héritage les conséquences si opposées du passage d'Antoine à Toul et Luxeuil ne pouvaient générer un discours commun, du moins sur son œuvre. Reste le jugement sur l'homme, sans doute le plus soumis aux aléas de l'historien et en la matière il convient de noter que toutes les tonalités sont présentes de part et d'autre. Benoit Picart et Dom Calmet portent des jugements sévères qu'Eugène Martin nuance. Chez les bourguignons les propos élogieux de Dom Guillo ou de Jules Finot deviennent déraisonnablement flatteurs chez Dom Labbé.

Outre l'héritage de deux historiographies distinctes – mais non homogène – cette étude souligne également la force de la frontière comme limite de l'objet scientifique. Trop peu d'auteurs ont, jusqu'à une date récente, considéré les deux côtés des Vosges pour traiter de la vie d'Antoine de Neufchâtel, cet exilé permanent.

L'examen de la frontière culturelle par le prisme de l'historiographie est une approche incontournable en dépit des difficultés énoncées. L'observation de personnages de second ordre permet de dépasser le seul discours historique et d'appréhender le socle

---

117 E. Martin, *op. cit.*, p. 434. Ces propos sont relatifs au traitement historiographique de l'opposition entre bourgeois d'une part et chanoines et évêques de Toul d'autre part, elle reçoit néanmoins un bel écho sur notre sujet.

### **Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ?**

culturel des individus. Les historiens du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle recueillent pleinement les écrits des chroniqueurs et ne se dégagent que difficilement de leurs partis pris. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'émergence des régionalismes cultive les différences et, en dépit d'œuvres historiques critiques, on observe encore une certaine vivacité des frontières provinciales, dans le discours touristique notamment.

## Du barbelé au pointillé : les frontières au regard des sciences humaines et sociales

Lors des premières étapes de la mise en place d'une Maison des Sciences de l'Homme rassemblant les équipes de recherche des universités lorraines, la thématique des frontières est vite apparue comme fédératrice et nécessaire pour rendre compte de la spécificité de l'histoire et de la position géographique d'une région longtemps ballottée, partagée, disputée, envahie, annexée partiellement et désannexée... Il y avait, cependant, un paradoxe, à parler alors, particulièrement en 2004, de frontières, au moment où précisément, dans l'Union Européenne, la libre circulation des personnes et des biens semblait s'imposer. Ce contexte européen accompagnait un autre mouvement plus général encore, celui de la « globalisation » de l'économie et de la « globalisation » culturelle qui défiait toute idée de protectionnisme économique ou culturel et d'« exception culturelle ». Les chercheurs en Sciences humaines et sociales ont ainsi été placés devant un fait nouveau, dépassant largement le cadre classique des délimitations entre États. On aurait pu penser à une forme de dépérissement de la recherche sur les faits frontaliers.

Un des grands apports de ce travail collectif qui a réuni des historiens, des juristes, des sociologues, des économistes, est de réintroduire avec force le social dans les questions d'identification et de différenciation qui le masque en partie. Les travaux rassemblés dans cet ouvrage collectif s'enrichissent mutuellement d'une triple interrogation sur les différentes conceptions et modalités de la ou des frontière(s), sur son atténuation ou son renforcement et finalement sur sa pertinence conceptuelle comme catégorie d'analyse. Les conclusions peuvent surprendre. Les frontières « historiques » font l'objet d'une lecture ouverte qui invite à ne pas surestimer le rôle excluant de la frontière alors que l'interprétation des frontières juridiques, sociales et économiques actuelles conduit à ne pas surestimer leur disparition. Mais il reste plus d'une énigme qui fragilise et met en doute la pertinence conceptuelle de la frontière.

Jean-Luc DESHAYES est maître de conférences en sociologie à l'Université Henri Poincaré de Nancy et chercheur au 2L2S GREE.

Didier FRANCFORT est historien, spécialiste d'histoire culturelle, co-directeur du Cercle (Centre de Recherches sur les Cultures littéraires européennes. EA 4372) et membre du Comité directeur de l'International Society for Cultural History.